

# Avis de travaux



## Travaux de dynamitage

Dans le parc des Gorilles - zone de chantier clôturée

Semaines du 21 et du 28 août 2023 - De jour seulement

- Installation de détecteurs de monoxyde de carbone dans les résidences et bâtiments limitrophes à la zone de dynamitage

### Semaines du 21 et 28 août - Interventions de prévention

Les travaux de micro-dynamitage seront étroitement supervisés par des experts. Utilisée pour l'excavation de petite envergure, la technique du micro-dynamitage permet de réduire les effets sur les bâtiments limitrophes et de minimiser les impacts sur la population.

Avant d'effectuer ces travaux, des interventions de prévention doivent être réalisées. Pour ce faire, une firme indépendante spécialisée **procèdera à la distribution sans frais de détecteurs de monoxyde de carbone** et au relevé photo et vidéo des bâtiments situés dans un rayon de 100 m du lieu des travaux d'excavation (voir le plan au verso).

Bien que toutes les précautions soient prises par la Ville de Montréal et son entrepreneur pour protéger les bâtiments dans le cadre de ces travaux, ces interventions sont déployées de façon préventive.

#### À quoi servent ces interventions de prévention?

Lors d'activités de micro-dynamitage, les explosifs utilisés pourraient émettre du monoxyde de carbone. L'installation d'un détecteur de monoxyde de carbone est liée à la prévention du risque d'intoxication par monoxyde de carbone, au bénéfice de la sécurité publique des occupants.

Les relevés photo et vidéo de l'extérieur des bâtiments limitrophes permettront de faire l'inventaire des désordres esthétiques apparents préexistants comme par exemple la présence de fissures au niveau du revêtement extérieur, des dalles de plancher ou du revêtement des murs intérieurs.

#### De quelle façon se déploiera les interventions de prévention?

La firme Groupe Blastforce procèdera à la distribution, sans frais, de détecteurs de monoxyde de carbone aux occupants concernés ((voir le plan au verso). Les détecteurs doivent être installés aux sous-sols des domiciles et bâtiments durant toute la durée des travaux, et ce, jusqu'à 14 jours après la fin des travaux de dynamitage.

#### IMPORTANT

Vous êtes invités à communiquer dès maintenant au 514 872-7711 (appel ou texto) pour planifier l'installation du détecteur, et ce même si vous en avez déjà un. Veuillez préciser votre nom, votre adresse civique et le numéro de téléphone pour vous rejoindre.

À la fin des travaux, la firme récupérera les détecteurs de monoxyde de carbone distribués aux occupants. Une seconde visite d'inspection extérieure des bâtiments sera réalisée. Si des irrégularités sont relevées, les propriétaires impactés seront rencontrés. Les propriétaires peuvent demander une copie des rapports d'inspection de leur propriété en communiquant avec la Ville de Montréal.

## Semaines du 21 et 28 août - Travaux de dynamitage

Les travaux d'excavation à l'explosif produisent généralement du monoxyde de carbone. Ce gaz très toxique pourrait s'infiltrer dans votre résidence par la partie souterraine, de jour comme de nuit, et ce même plusieurs jours après les travaux.

Un détecteur de monoxyde de carbone vous sera prêté et installé gratuitement pour la durée des travaux.

De faibles vibrations pourraient être ressenties au moment du micro-dynamitage, mais elles ne présentent aucun danger. **Des mesures et un suivi sera effectué par l'équipe.**

### Protocole pour chaque opération de micro-dynamitage

- 12 coups de sirène rapides à titre d'avertissement
- Pause de 30 secondes
- Dynamitage (sautage)
- Un plus long coup de sirène pour signaler la fin du dynamitage

### Nombre de micro-dynamitage (sautage)

- Jusqu'à 7 micro-dynamitage/semaine sont prévus, de jour du lundi au vendredi, pour une période approximative de 2 semaines.
- Le nombre de micro-dynamitage/jour pourra varier selon l'avancement des travaux.

## À savoir

### Présence autour de la zone de chantier

- Par mesure de sécurité, la population est invitée à ne pas s'approcher de la zone de chantier clôturée lorsqu'elle entend les signaux sonores qui précèdent un sautage de dynamite.

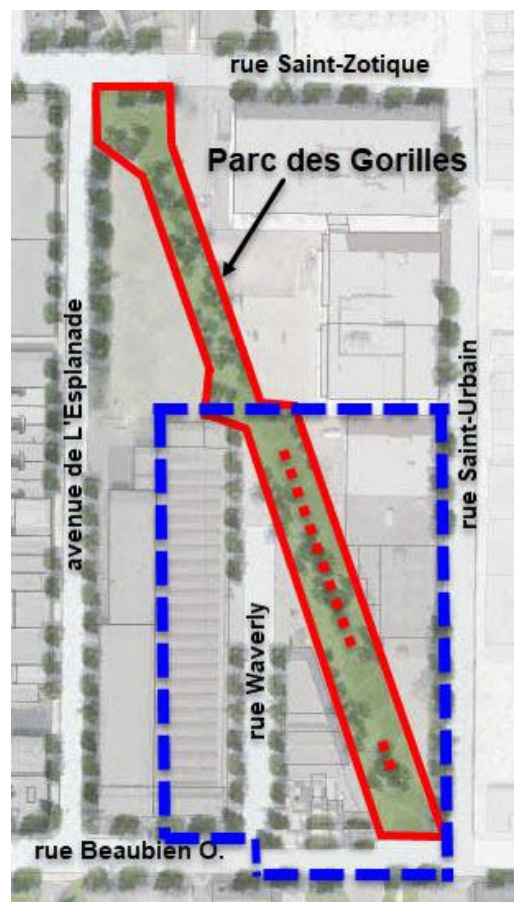
### Stationnement et livraison

- Les accès aux stationnements privés seront maintenus.
- Le débarquement des livraisons pourra s'effectuer comme à l'habitude.

### Horaire de travail

- Les travaux de dynamitage auront lieu en semaine, de jour seulement.
- Heures d'opérations du chantier :  
Lundi au vendredi 7 h à 19 h  
Si nécessaire : samedi 7 h à 17 h, dimanche 10 h à 17 h

**Zone de chantier** ———  
**Dynamitage** .....  
**Distribution de détecteur de monoxyde de carbone** — — —



### Information

☎ 514 872-3777  
📧 montreal.ca  
✉ info-travaux@montreal.ca

### Agente de liaison

Communications avec les responsables des entreprises, commerces et gestionnaires immobiliers  
Lundi au vendredi de 8 h à 17 h  
514 872-7711 ou par courriel au info.mil@montreal.ca